

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2018

CHAPITRE 33

**MINISTERE DES
FORETS ET DE LA FAUNE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	7
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	8
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2018	8
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	12
2.1.	PROGRAMME 960: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR FORET ET FAUNE	14
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	15
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	15
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	15
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	17
2.2.	PROGRAMME 961: AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE FORESTIERE	35
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	36
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	36
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	36
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	37
2.3.	PROGRAMME 962: SÉCURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTÉGÉES	41
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	42
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	42
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	42
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	46
2.4.	PROGRAMME 963: VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES LIGNEUSES ET NON LIGNEUSES	51

2.4.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	52
2.4.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	52
2.4.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	52
2.4.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	54
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	60
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	61
3.2.	LEÇONS APPRISES	61
3.3.	PERSPECTIVES	62

NOTE EXPLICATIVE

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

La stratégie du sous-secteur forêts et faune, intégrée dans celle du secteur rural, consiste à « **assurer la conservation, la gestion et l’exploitation durables des écosystèmes forestiers en vue de répondre aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures** » telle que déclinée par le Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi (DSCE). Elle assigne à notre Sous-secteur, les objectifs suivants :

- l’aménagement et la régénération du domaine forestier permanent ;
- la valorisation des ressources forestières et fauniques ;
- la promotion de nouvelles essences;
- la stabilisation des volumes exploités de grumes, autour de deux (2) millions de m³;
- la promotion de l’exploitation du bois dans les forêts de plantation ;
- la promotion de la conversion énergétique des déchets forestiers pour la résolution des problèmes de bois énergie;
- l’optimisation de l’exploitation des forêts communales et communautaires.

C'est ainsi que pour la période 2017-2019, les axes et objectifs stratégiques ci-après ont été retenus :

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques
Amélioration de la gestion durable des forêts	- Sécuriser et gérer durablement l’espace forestier
Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées	- Sécuriser les aires protégées et valoriser durablement les ressources fauniques
Valorisation des ressources forestières	- Promouvoir le développement et la transformation des ressources ligneuses et non ligneuses
Amélioration de la gestion et de la gouvernance du sous-secteur	- Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles dans la mise en œuvre des activités du sous-secteur

Ces axes stratégiques se déclinent en trois (03) programmes techniques et opérationnels et un programme support et transversal.

Il s’agit du :

- Programme 961 : Aménagement et renouvellement de la ressource forestière ;
- Programme 962: Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires

Protégées ;

- Programme 963 : Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses ;
- Programme 960 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Aux termes du Décret N°2005/099 du 06 avril 2005, portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune, modifié et complété par le Décret n° 2005/495 du 31 Décembre 2005, le Ministre des Forêts et de la Faune est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de forêts et de faune.

A ce titre, il est responsable :

- de la gestion et de la protection des forêts du domaine national ;
- de la mise au point et du contrôle de l'exécution des programmes de régénération, de reboisement, d'inventaire et d'aménagement des forêts ;
- du contrôle du respect de la réglementation dans le domaine de l'exploitation forestière par les différents intervenants ;
- de l'application des sanctions administratives lorsqu'il y a lieu ;
- de la liaison avec les organismes professionnels du secteur forestier ;
- de l'aménagement et de la gestion des jardins botaniques ;
- de la mise en application des conventions internationales ratifiées par le Cameroun en matière de faune et de chasse.

En application des dispositions de l'article 22 du Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant réorganisation du Gouvernement, le Ministère des Forêts et de la Faune est également chargé :

- de l'aménagement et la gestion des aires protégées ;
- de l'inventaire et la protection de la faune et de la flore ;
- du suivi des organisations sous régionales s'occupant de la préservation de l'écosystème sous régional en liaison avec les départements ministériels concernés.

Par ailleurs, il assure la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) en relation avec le Ministère des Relations Extérieures.

Il assure la tutelle de l'Agence Nationale de Développement des Forêts (ANAFOR), de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo (ENEF), de l'Ecole de Faune de Garoua (EFG), du Centre spécialisé de Promotion du Bois de NKOLBISSON (CPB) ainsi que la liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture en ce qui concerne la forêt.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les quatre (4) programmes du Ministère des Forêts et de la Faune ont été mis en œuvre dans un environnement marqué par les principaux éléments de contexte suivants :

- la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- la Circulaire n° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés, pour l'exercice 2018, modifiée et complétée par la Circulaire n° 002/C/MINFI du 19 juin 2018 ;

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2018

Le Gouvernement à travers le Ministère des Forêts et de la Faune a pris un certain nombre de mesures dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts et de la faune, pour améliorer la gouvernance et la transparence dans le sous-secteur forêts et faune.

Aussi, des actions considérables ont telles été réalisées pour promouvoir la gouvernance et les bonnes pratiques dans le sous-secteur forêts et faune, au rang desquels on peut citer :

En matière d'attribution des titres

Des évolutions notables ont été réalisées depuis les années 90 où l'on est parti d'un système de gré à gré à un système d'adjudication qui a abouti aujourd'hui à une transparence et un assainissement des pratiques peu recommandables à savoir :

- la planification et la transparence dans l'attribution des titres d'exploitation forestière;
- l'attribution des titres par une commission interministérielle qui est assistée par un Observateur Indépendant recruté par appel d'offres;
- la suspension ou le retrait des titres qui ne sont pas en règle sur le plan du respect des engagements fiscaux et des prescriptions des plans d'aménagement;
- l'application stricte et rigoureuse des dispositions relatives à l'exploitation des perches conformément à la Circulaire du 21 avril 2016;
- la suspension des ventes aux enchères des bois saisis par une décision signée le 15 novembre 2017.

En matière du suivi du couvert forestier

- l'appui d'un observateur indépendant (Global Forest Watch) pour le suivi de la couverture végétale: production régulière de la carte présentant les divers usages de l'espace forestier du pays.

En matière de contrôle forestier et faunique

- la publication régulière du sommier d'infractions à la législation forestière et faunique;
- l'organisation des missions de lutte contre l'exploitation illégale des forêts ;
- La publication du « Guide du Contrôleur Forestiers adapté à la stratégie nationale des contrôles forestier et faunique et aux exigences des grilles de légalité de l'APV/FLEGT » ;
- La saisie de plusieurs stocks de pointes d'ivoire, d'armes à feu et de munitions lors des patrouilles dans les aires protégées ;
- le renforcement des effectifs avec le recrutement des écogardes et contractuels forestiers qui sont soumis à la formation militaire;
- l'équipement de toutes les délégations départementales et régionales et des brigades nationales en moyens logistiques et équipements techniques;
- les saisies record en 2017, 376 défenses et 81 queues d'éléphants et un important stock d'écaillés de pangolins

En matière de suivi des statistiques d'exploitation et de transformation

- la délivrance aux opérateurs économiques du secteur forestier des documents sécurisés pour l'exploitation, la transformation et le transport des ressources forestières;
- l'exigence de la rétrocession des souches des documents sécurisés avant la mise à disposition de nouveaux documents;
- l'approbation par le Ministre des Forêts et de la Faune des contrats d'approvisionnement de bois entre les exploitants agréés et les non titulaires de titres d'exploitation forestière.

En matière de promotion de l'éthique professionnelle

- l'assainissement des moeurs à travers la lutte contre la corruption
- La mise en place en janvier 2013 d'une Cellule de Lutte Contre la Corruption (CLCC) au MINFOF avec un Président issu de la de la Société Civile ;
- l'élaboration du Guide de l'agent probe du MINFOF ;
- l'implémentation des projets de lutte contre la corruption par l'approche d'initiatives à résultats rapides (IRR) supervisés par la CONAC (eg. sur l'axe Bertoua-Ngaoundéré qui a permis de réduire de 66% le pourcentage des camions rackettés) des missions d'investigations effectuées qui ont donné lieu à des sanctions ;
- l'organisation des ateliers de partage d'expérience et de formation à l'utilisation des méthodes, techniques et outils de lutte anti-corruption.

Pour renforcer cette gouvernance, d'autres mesures ont été prises, notamment l'engagement dans le processus FLEGT. A cet égard, le Cameroun a signé avec l'Union Européenne le 06 octobre 2010, l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) dont les négociations ont débuté en 2007 dans le cadre du plan d'action du processus FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade). Cet accord a été ratifié le 09 août 2011. L'APV/FLEGT a pour objectif de:

- lutter contre l'exploitation illégale des bois ;
- renforcer la gouvernance forestière ;
- promouvoir la production de bois de construction camerounais et ;

- améliorer la compétitivité du pays sur le marché international.

La négociation de cet accord s'est faite dans un processus multi acteurs avec l'implication de diverses parties prenantes (Organisations de la société civile, privés, administration, parlement ...), de sa négociation jusqu'à sa mise en oeuvre.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT, le MINFOF délivrera aux sociétés respectueuses des réglementations forestières, environnementales, sociales et fiscales, des certificats de légalité et des autorisations FLEGT leur permettant l'accès des bois sur le marché de l'Union Européenne. Dans cet optique, les arrêtés suivant ont été signé par le Ministre des Forêts et de la Faune :

- l'Arrêté N°002/MINFOF du 07 février 2013 fixant les modalités de délivrance des autorisations FLEGT
- l'Arrêté N°003/MINFOF du 07 février 2013 fixant les modalités de délivrance des certificats de légalité.

Par ailleurs, cet APV prévoit la mise en place du système de traçabilité des bois pour le suivi du bois de l'abattage au port d'embarquement, en passant par le transport et la transformation. Le Système Informatique de Gestion de l'Information Forestière (SIGIF) devant permettre la traçabilité des bois est en cours d'élaboration et sa livraison est prévue pour octobre 2017. Une page web a été ouverte sur le site du MINFOF pour la publication des informations sur la situation des entreprises forestières et de l'exploitation forestière. Ces informations concernent les textes, les agréments, les statistiques sur la production forestière et la transformation, le contentieux, la fiscalité, les titres valides, etc.

Le système d'information sur la performance est assis sur le système de collecte d'informations et les bases de données existantes à savoir:

- Le Système Informatique de Gestion de l'Information Forestière (SIGIF) qui va muter vers un SIGIF de 2^{ème} génération (SIGIF II) devant permettre la traçabilité des bois en circulation sur le territoire camerounais
- l'Unité opérationnelle de suivi du couvert forestier;
- l'unité opérationnelle de suivi des statistiques forestières et fauniques;
- le Marché Intérieur du Bois (MIB)
- la Commercialisation du Bois au Cameroun (COMCAM)
- l'étude sur l'importance économique du sous-secteur Forêts et Faune
- l'Unité Opérationnelle pour la gestion des statistiques forestières et fauniques qui permettra une mise en cohérence de toutes les bases de données, notamment le SIGIF, COMCAM, etc.

Leur mode de calcul en fonction des actions et programmes est basé sur :

- le cumul ou la somme des recettes fiscales et parafiscales;
- le cumul des entrées dans les Parcs Nationaux et taxes fauniques;
- le cumul des superficies sous aménagement;
- le volume des financements mobilisés;
- les données statistiques des acteurs du sous-secteur;
- les enquêtes et études.

En matière de communication et de relations publiques

Au regard des enjeux et défis sectoriels, la Cellule de Communication en plus de ses missions régaliennes a été amenée à réaliser des activités de communication institutionnelles qui visent le rayonnement de l'image du Département ministériel, la promotion de la visibilité des activités phares.

Ceci a été effectif à travers la mise à disposition du public des canaux de communication. Nous pouvons citer en 2017 :

- la production et la publication de deux (02) magazines semestriels et de quatre (04) MINFOF NEWSLETTER ;
- la publication et la production d'une brochure intitulée FAITS ET CHIFFRES ;
- la réalisation de deux (02) documentaires télévisés sur la gouvernance forestière ;
- la réalisation de quarante-huit (48) émissions radio sous la dénomination échos de la forêt ;
- la couverture médiatique des grands événements organisés par le MINFOF en rapport avec le sous-secteur forêt et faune ;
- la collaboration avec d'autres structures dans le cadre de la collecte et à la mise à jour des informations relatives à l'APV-FLEGT dans le site web du MINFOF ;
- la collaboration avec la presse publique et privé ainsi que la presse cybernétique dans le cadre et la publication des annonces et communiqués, ainsi que les insertions publicitaires.

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 960

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE
SOUS-SECTEUR FORET ET FAUNE

Responsable du programme

NYONGWEN JOSEPH

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Accroître et améliorer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs au développement du sous-secteur forêt et faune	
Indicateur	Intitulé:	Taux de rendement dans la mise en oeuvre des activités du sous-secteur
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	95.66000366210938
	Année de référence:	2016
	Valeur Cible	100.0
	Année cible:	2018
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 3 348 576 000	CP 3 348 576 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NYONGWEN JOSEPH,	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme support intitulé Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêt et faune a été responsable de l'orientation, de la coordination, de la gestion des ressources institutionnelles et de l'amélioration de la gouvernance dans le sous-secteur forêts et faune. Son rôle a été également de faciliter et de soutenir la mise en œuvre des trois (03) programmes techniques opérationnels du Ministère des Forêts et de la Faune à travers sa propre capacité d'appuyer les réalisations/exécutions effectives des activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Performance des Administrations (PPA) au titre de l'exercice budgétaire 2018.

Au terme du cycle triennal 2016-2018, ledit programme a contribué significativement au renforcement des actions du cadre logique harmonisé, avec le concours de l'Institut National de la Statistique, pour le développement d'un outil de collecte, de stockage, de traitement et de diffusion des statistiques forestières et fauniques afin de :

- rendre disponible les données fiables du sous-secteur forêt et faune en temps réel ;
- développer une fonction d'intelligence économique qui doit répondre aux besoins dans les domaines du développement des politiques, de la programmation et de la communication.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

L'objectif global du Programme 960 a été d'accroître et d'améliorer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs au développement du sous-secteur forêt et faune. Il s'est agi entre autre :

- de coordonner la mise en œuvre de la stratégie forêt et faune ;
- de développer et diversifier les partenariats ;
- de renforcer les mécanismes de suivi-évaluation ;

- de satisfaire les besoins du sous-secteur en ressources humaines compétentes ;
- de gérer les ressources financières et matérielles avec efficacité ;
- d'améliorer le climat des affaires dans le sous-secteur.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	91,62%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	91,63	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 444 535 208	CP 2 444 535 208
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 904 040 792	Ecart CP 904 040 792
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 380 597 528	CP 2 380 597 528
TAUX DE CONSOMMATION	97,38 %	97,38 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du dispositif de pilotage au moyen du respect du cadre organique, à l'accent mis dans le suivi de la mise en œuvre des activités, et au renforcement de capacités à travers : <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation régulière des rencontres mensuelle et trimestrielle du dialogue de gestion dans les structures centrales et déconcentrées ; - la duplication des missions de suivi et de contrôles des structures ; - le respect du plan de passation des marchés et de la réforme des marchés publics ; - le transfert des fonds de contrepartie à certains projets et programmes. 	
PERSPECTIVES 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en place du cadre de pilotage de la performance conformément aux exigences du Budget Programme; - Renforcement des capacités techniques et matérielles des différents acteurs des programmes techniques. 	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Les performances détaillées du programme 960 sont affichées ci dessous:

Action 01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DU SOUS SECTEUR

OBJECTIF	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense avec les données fiables et partageables							
Indicateur	Intitulé:	Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 94,36%	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2016						
	Valeur de référence:	100.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	44/47 réunions tenues						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	722 500 000	722 500 000	567 341 061	567 341 061	561 321 061	561 321 061	98,94 %	98,94 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - le suivi-évaluation des activités par la communication régulière des scores des programmes ; - la mise en application des orientations gouvernementales ; - la mise en application des engagements internationaux et sous régionaux du Cameroun en matière de gestion forestière et de conservation. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>La coordination des activités du sous secteur se fait au moyen des rencontres et des réunions avec tous les acteurs. c'est au cours de ces rencontres que sont évalués l'état d'avancement et de mise en oeuvre des activités sus évoquées. au terme de l'exercice 2018, les activités majeures qui suivent ont été menées:</p> <p>Tenue effective de 2/4 réunions de coordination du Ministre des Forêts et de la Faune, de 12/12 réunions de dialogue de gestion du Secrétaire Général ; de 4/4 comités de direction du Fonds Commun du Programme Sectoriel Forêts et Environnement ; de 8/8 comités internes Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi/Evaluation, de 1/1 comité de programme du Fonds Spécial d'aménagement et d'équipement des aires de conservation et de protection de la Faune ; de 2/2 comité de programme du Fonds Spécial de Développement Forestier, de 40/40 Réunions Régionales, notamment Ouest (4), Sud (4), Adamaoua (4), Littoral (4), Est (4), Extrême-Nord (4), Nord (4), Nord-Ouest (4), Sud-Ouest (4) et Centre (4).</p> <p>Ces instances ont permis de produire pour le département ministériel, un rapport annuel d'activités et de mettre en œuvre de la feuille de route.</p>							

<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>Pour être en mesure de défendre sa politique générale et son bilan devant les membres du Parlement, différentes instances de coordination multisectorielles et les comités de coordination des acteurs du public, du privé, des partenaires au développement et des organisations de la société civile en matière de gestion durable des ressources forestières et fauniques du Cameroun ont été effectives.</p> <p>Par conséquent, le suivi de la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur forêts et faune s'est accentué également à travers l'organisation régulière des rencontres relatives à l'évaluation des indicateurs préalablement définis dans le strict respect des délais prescrits.</p> <p>Les ressources mobilisées du Fonds Commun PSFE ont permis d'assurer l'organisation des rencontres du Comité de Direction dudit Fonds. Il en est de même des ressources des Fonds Spéciaux pour les rencontres des Comités de Programmes respectifs.</p>
<p>Perspectives 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation des acquis du dispositif de mise en œuvre du pilotage des activités du sous-secteur forêts et faune ; - Poursuite de la capitalisation des rencontres de coordination, de dialogue de gestion tant au niveau central, que des services déconcentrés du MINFOF ; - Prise en compte des instructions ministérielles dans le dispositif de pilotage ; - Aide à la prise de décisions.

Action 02 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION

OBJECTIF	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense							
Indicateur	Intitulé:		Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		100.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		6/6 documents de planification et de programmation produits dans les délais.					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	85 500 000	85 500 000	42 155 000	42 155 000	41 355 000	41 355 000	98,1 %	98,1 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - l'appropriation approximative des nouvelles étapes du processus de planification et de programmation ; - la révision du mode de calcul de certains indicateurs des programmes et des actions. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Revue des programmes ministériels lancée le 20 février 2018, validé puis transmis au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ; - Chaîne des résultats lancée, validée puis transmis également au MINEPAT ; - Participation le 22 mai 2018 aux conférences organisées par le MINEPAT pour l'examen de la maturité des projets d'investissement ; - Atelier d'actualisation du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), pour la période 2019-2021 du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) tenu du 20 au 30 mai 2018 à Yaoundé ; - Réunion de validation interne du CDMT 2019-2021 du MINFOF tenue le 31 mai 2018 ; - CDMT 2019-2021 élaboré et pré-validé par le MINEPAT puis saisie en version française dans l'application budgétaire PROBMIS ; - Atelier retraite de consolidation finale du CDMT 2019-2021 tenu du 28 au 30 juin 2018 à Nkolandom ; - CDMT 2019-2021 validé le 08 Juillet 2018 par le Comité Elargie de Programmation (CEP) ; - Passage du Ministère des Forêts et de la Faune au Comité Interministériel d'Examen des Programmes le 17 août 2018. <p>Les réunions, les ateliers et les conférences organisées par les administrations sectorielles ont permis de rendre disponible des documents de planification et de programmation dans les délais escomptés.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Le dynamisme des ressources humaines impliquées dans l'élaboration des documents de planification et de programmation a largement contribué à l'atteinte des résultats escomptés ;</p> <p>Le Fonds Commun PSFE a été sollicité pour faciliter l'organisation des ateliers d'élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2019-2021 et du Projet de Performance des Administration 2019.</p>							

Perspectives 2019	<ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser les responsables des programmes sur la nécessité de s'impliquer activement dans l'élaboration des différents outils devant être pris en compte dans le processus de budgétisation ;- Sensibiliser et former les services déconcentrés en méthodologie d'élaboration des documents de planification et de programmation ;- Mise en œuvre du Décret n° 2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public ;- Se conformer au calendrier de programmation budgétaire et du chronogramme élaboré par la chaîne PPBS;- Participer aux instances de la préparation du Budget du chapitre 33.
-------------------	--

Action 03 GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

OBJECTIF	Assurer une bonne exécution financière des programmes							
Indicateur	Intitulé:	Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2016						
	Valeur de référence:	100.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	4/4 documents budgétaires produits dans les délais						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	207 527 000	207 527 000	136 466 999	136 466 999	136 466 999	136 466 999	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>la Loi n° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;</p> <p>la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;</p> <p>le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;</p> <p>la Circulaire n° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés, pour l'exercice 2018, modifiée et complétée par la Circulaire n° 002/C/MINFI du 19 juin 2018 ;</p> <p>les référentiels liés à l'élaboration des différents documents budgétaires et financiers.</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Participation le 22 mai 2018 aux conférences organisées par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT) pour l'examen de la maturité des projets d'investissement ; - Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2019-2021 validé le 08 Juillet 2018 par le Comité Elargie de Programmation (CEP) ; - Document de pré-conférences budgétaires 2018 disponible et présenté le lundi 23 juillet 2018 devant l'équipe conjointe Ministère des Finances, Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire et Ministère des Marchés Publics ; - Document des conférences budgétaires 2018 également élaboré et présenté le 26 septembre 2018 devant la dite équipe conjointe ; - Projet de Performance des Administrations (PPA) 2019 validé et saisi en version française et anglaise dans l'application budgétaire PROBMIS ; - Rapports annuel d'activités par programme des différentes Régions disponibles ; - Retraite de relecture du RAP 2017, de rédaction du rapport annuel d'activités 2017 et du rapport semestriel d'activités 2018 du MINFOF tenue du 11 au 15 juin 2018 à Ebolowa avec l'appui financier de la GIZ/ProPFE. ; - Rapport Annuel de Performance 2017 validé et saisi en version française et anglaise dans l'application budgétaire PROBMIS. 							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	La désignation des contrôleurs de gestion auprès des responsables de programmes, l'accréditation des responsables des programmes et des actions pour la gestion financière, le dynamisme des ressources humaines impliquées dans l'élaboration des documents budgétaires, l'appui des administrations sectorielles à l'utilisation harmonieuse de l'application budgétaire PROBMIS ont fortement contribué à l'atteinte des résultats ; Les ressources allouées à cette action dans le cadre du budget de l'Etat ont été insuffisantes compte tenu du montant des quotas budgétaires notifiés par le Ministère des Finances.
Perspectives 2019	<ul style="list-style-type: none">- Amélioration de la présentation des états financiers ;- Veiller au respect des procédures et délais d'exécution de la dépense publique.

Action 04 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE

OBJECTIF	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques							
Indicateur	Intitulé:		Annuaire statistique produit annuellement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		1.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		1.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		01 annuaire statistique disponible en anglais et en français						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	20 000 000	20 000 000	12 099 637	12 099 637	12 099 637	12 099 637	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - l'insuffisance des ressources humaines à la capitalisation des données statistiques ; - la mise à disposition tardive de certaines données économiques (COMCAM). 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des données statistiques au niveau des Régions ; - Consolidation des données statistiques en collaboration avec l'Institut National des Statistiques ; - Annuaire statistique du Ministère des Forêts et de la Faune pour l'année 2017 disponible en version française et anglaise. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - la concertation des différents acteurs intervenant dans le circuit de production et d'utilisation des données statistiques ; - l'appui technique de l'Institut National des Statistiques ; - la capitalisation des acquis de l'annuaire statistique du Ministère des Forêts et de la Faune pour l'année 2016 ; 							
Perspectives 2019	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration des outils de collecte et les documents des procédures de collecte ; - amélioration du dispositif de collecte, d'analyse et de traitement des données statistiques ; - prise en compte des données statistiques de l'ensemble des services centraux, déconcentrés et des structures placées sous la tutelle du MINFOF ; - production d'un annuaire statistique fiable. 							

Action 05 AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL

OBJECTIF	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats								
Indicateur	Intitulé:	Nombre d'infrastructures et équipements acquis annuellement						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 68,5	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2016							
	Valeur de référence:	52.599998474121094							
	Année cible:	2018							
	Valeur Cible	70.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	68,5% du personnel dispose d'eun poste de travail fixe							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	390 182 000	390 182 000	236 147 190	236 147 190	193 124 190	193 124 190	68,5 %	68,5 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>-les tensions de trésorerie cause du non paiement des décomptes des entreprises impliquées dans les projets de construction de l'immeuble siège du Ministère des Forêts et de la Faune et celui de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale ;</p> <p>-la faible collaboration et d'interaction entre certains responsables régionaux impliqués dans le suivi de l'exécution des contrats du Budget d'Investissement Public ;</p> <p>-l'insécurité dans les zones anglophones et septentrionales.</p>								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Poursuite de la construction de l'immeuble siège du MINFOF</p> <p>-Pourcentage des travaux du gros œuvre : environ 79,50 % ;</p> <p>-Pourcentage général des travaux exécutés : environ 20,29 %.</p> <p>Poursuite de la construction de l'immeuble siège de la COMIFAC</p> <p>-Pourcentage des travaux du gros œuvre : environ 28,88 % ;</p> <p>-Pourcentage général des travaux exécutés : environ 12,62 %.</p> <p>Construction des Délégations Régionales du MINFOF</p> <p>-Construction de la DRFOF/Extrême-Nord (travaux clôturés à 95 %).</p> <p>-3eme phase des travaux de construction de la DRFOF/Adamaoua achevée (4^{eme} phase programmée sur financement du fonds commun I).</p> <p>Construction des Postes de Contrôle Forestier et de Chasse</p> <p>-Achèvement des travaux de construction des Postes de Contrôle Forestier et de Chasse de Bayomen et Gwofon ;</p> <p>- Construction du Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Mengong.</p> <p>Réhabilitation des bâtiments dans les Aires Protégées.</p> <p>- Réhabilitation du Centre d'accueil du Parc National de Waza ;</p> <p>- Viabilisation de la base-vie du Parc National de la Vallée du Mberé.</p>								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>- le suivi rigoureux des travaux de construction de l'immeuble siège du Ministère des Forêts et de la Faune, celui de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale et des autres chantiers localisés dans les différentes Régions ;</p> <p>-l'octroi des lignes budgétaires pour l'acquisition des mobiliers de bureau et matériels informatiques à l'ensemble des structures jusqu'aux Délégations Départementales</p>								

Perspectives 2019	Poursuivre le suivi de la mise en œuvre de l'amélioration des conditions de travail à travers l'accélération des travaux de construction de l'immeuble siège du Ministère des Forêts et de la Faune et celui de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale ainsi que l'équipement des services.
-------------------	--

Action 06 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF	Accroître quantitativement et qualitativement les ressources humaines							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du cadre organique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 93,2	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		80.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		100.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		Formation des 466 personnels sur les 500 attendus, dans divers domaines					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 473 367 000	1 473 367 000	1 281 327 673	1 281 327 673	1 278 062 993	1 278 062 993	93,2 %	93,2 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - la poursuite de l'opérationnalisation du SIGIPES II ; - la mise en œuvre du plan de formation triennal du sous-secteur forêts et faune. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - formation diplômante des fonctionnaires (Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo et Ecole de Faune de Garoua) ; -- mise en stage des personnels ; - offres de stage financées par les partenaires et diverses structures étatiques ; - formation de 24 responsables du Ministère des Forêts et de la Faune en techniques de négociations ; - formation de 18 personnels admis en spécialisation (pépinieristes, prospecteurs...) ; - formation du Conseiller Technique n°1, du Chef de Division de la Coopération et de Programmation et du Directeur des Affaires Générales au Maroc en novembre 2018 sur la gestion axée sur les résultats ; - 50 personnels forestiers ont participé à la préparation militaire supérieure de Koutaba. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - La reprise des recrutements du personnel du Corps des Eaux et Forêts par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ; - Le fonctionnement effectif du comité d'assainissement du fichier solde ; - La meilleure gestion des carrières des personnels. 							
Perspectives 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'assainissement du fichier solde du personnel ; - Mise en œuvre du Plan de Formation Triennal actualisé ; - Poursuite du recrutement des personnels forestiers et non forestiers. 							

Action 07 DEVELOPPEMENT DES TIC

OBJECTIF	Optimiser les échanges administratifs entre différentes structures du MINFOF							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatiques				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 95	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		100.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		Schéma directeur informatique implementé à 95%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	22 000 000	22 000 000	15 100 000	15 100 000	15 100 000	15 100 000	95 %	95 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - La finalisation de la mise en œuvre du schéma directeur informatique ; - L'évaluation de la mise en œuvre des activités de développement du SIGIF II - La réhabilitation du réseau internet dans les services centraux du Ministère des Forêts et de la Faune ; - La mise à jour du Site WEB minfof.cm.apv.cm - La mise à niveau des infrastructures de Nkolbisson pour le SIGIF II 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - La finalisation de la mise en œuvre du schéma directeur informatique ; - L'évaluation de la mise en œuvre des activités de développement du SIGIF II - La réhabilitation du réseau internet dans les services centraux du Ministère des Forêts et de la Faune ; - La mise à jour du Site WEB minfof.cm.apv.cm - La mise à niveau des infrastructures de Nkolbisson pour le SIGIF II 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	L'appui financier du Fonds Commun PSFE pour la mise en œuvre du schéma directeur informatique du Ministère des Forêts et de la Faune.							
Perspectives 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du Ministère des Forêts et de la Faune ; - Poursuite des travaux de mise en exploitation du SIGIF II ; - Amélioration de la connexion internet au Ministère des Forêts et de la Faune ; Assurer la maintenance des équipements informatiques et des réseaux.							

Action 08 CONTROLE ET AUDIT INTERNE

OBJECTIF	Améliorer le fonctionnement et la performance des services							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de rapports d'audit produit annuellement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 170	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		20.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		20.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		34 structures auditées sur les 20 attendues					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	83 000 000	83 000 000	45 887 695	45 887 695	45 057 695	45 057 695	170 %	170 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnalisation de la cellule de lutte contre la corruption ; - Traitement des différents actes de dénonciations et propositions des sanctions ; - Développement des normes de service devant servir de référence pour l'évaluation des performances ; 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>34 structures contrôlées et auditées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction des Affaires Générales ; - Direction de la Faune et des Aires Protégées ; - Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Nyong et Kellé ; - Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Sanaga maritime ; - Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Zoételé ; - Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Nyong et So'o ; - Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Haute Sanaga ; - Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo ; - Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) ; - Délégations Régionales des Forêts et de la Faune du Sud, du Littoral, de l'Adamaoua, de l'Ouest, du Nord, de l'Est et du Centre ; - Délégations Départementales des Forêts et de la Faune de la Mefou et Afamba, de la Mefou et Akono et du Mbam et inoubou ; - Poste de Contrôle Forestier et de Chasse d'Okola ; - Parcs Nationaux de Bouba Ndjida et de la Bénoué ; <p>Mission dans la Forêt Communautaire, GIC AMAN</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - La vulgarisation du document sur les bonnes pratiques de l'Agent Probe du Ministère des Forêts et de la Faune ; - La conduite des activités d'information, d'éducation et de sensibilisation sur les méfaits de la corruption tant à l'intérieur de l'Administration qu'en direction de l'ensemble des acteurs concernés ; - Le suivi des activités informelles et d'exploitations illégales dans le sous-secteur forêts et faune ; - La vulgarisation du document du Contrôleur Forestier - Le renforcement des capacités des structures chargées du contrôle 							

Perspectives 2019	<ul style="list-style-type: none">- Développement et mise en œuvre d'un système de motivation et de sanction ;- Réduction des opportunités de corruption dans le sous-secteur forêt et faune
-------------------	---

Action 09 CONSEIL JURIDIQUE

OBJECTIF	Veiller au respect des droits et règlements							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de textes élaborés dans les délais				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 150	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		100.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		150% des documents legaux produits dans les délais						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	138 000 000	138 000 000	5 345 000	5 345 000	5 345 000	5 345 000	150 %	150 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Assainissement du climat des affaires dans le sous-secteur forêts et faune ; Mise en sécurité des opérateurs capables de s'investir davantage et de valoriser les activités du sous-secteur. .							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Vingt-six (26) avis juridiques donnés à destination des directions techniques du Ministère ; - Vingt-deux (22) projets de textes mis en forme. <p>Il s'agit plus précisément des résultats cumulés après une forte sollicitation de la Cellule Juridique. Il est important également dans le cadre du suivi des affaires juridiques en cours dans les tribunaux de noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vingt-trois (23) affaires judiciaires ; - Quatorze (14) affaires administratives 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - la veille juridique en droit administratif et en droit social, à travers la réalisation des études sur des points juridiques particuliers ; - a promotion et la vulgarisation de la culture juridique ; - l'analyse et la formalisation des projets d'actes reçus dans les délais. 							
Perspectives 2019	<ul style="list-style-type: none"> - imprégnation du personnel aux textes en vigueur ; - formation des officiers de police judiciaire à compétence spéciale à l'usage des textes répressifs, et des responsdes structures aux techniques de rédaction des projets de textes législatifs et réglementaires ; - recouvrement des créances issues des contentieux forestiers et fauniques. 							

Action 10 COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE

OBJECTIF	Accroître la visibilité des actions menées							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 48,44	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		64.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		64.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		31 activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique sur les 64 attendus					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	44 000 000	44 000 000	24 328 527	24 328 527	14 328 527	14 328 527	48,44 %	48,44 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Mise en œuvre de la stratégie de la communication du sous-secteur forêts et faune.							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<p>31 sur 64 activités ont fait l'objet d'une couverture médiatique à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 23/50 émissions radio diffusées ; - 2/4 MINFOF Newsletter publiés ; - 1/3 Lettre Verte ; - 1/2 documentaires avec la CRTV ; - 3/4 sommiers des infractions publiés ; 1/1 MINFOF Faits et chiffres (Français et Anglais). 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - la promotion et la diffusion des supports de communication ; - la production des magazines et des émissions spécialisées ; - la couverture médiatique des activités entreprises par le Ministère. <p>Il faut noter néanmoins la diminution drastique des moyens financiers qui n'a justement pas permis de faire d'aussi bon score que les années précédentes.</p>							
Perspectives 2019	Poursuite de la couverture médiatique des activités du sous-secteur forêts et faune à travers notamment l'amélioration de la communication internet.							

Action 11 GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

OBJECTIF	Améliorer la gestion des ressources documentaires							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		55.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		60.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		100% des services projetés disposent d'un système d'archivage					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	49 000 000	49 000 000	26 249 991	26 249 991	26 249 991	26 249 991	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La stratégie gouvernementale de modernisation des services publics, qui vise une amélioration considérable dans les procédures de traitement des dossiers et d'optimisation du rendement des administrations à travers la conception et la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources documentaires numériques ainsi que la gestion harmonieuse des archives du sous-secteur forêt et faune.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Les services centraux disposent d'un système d'archivage fonctionnel ; Le système informatique de gestion du courrier et des archives est également opérationnel et rendu exploitable dans trois (3) Délégations Régionales pilotes (Sud, Centre et Est)							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et mise en œuvre d'un système d'archivage fonctionnel ; - Conception et mise en place d'un système de classement de la documentation du Ministère ; - Organisation de la collecte et de la diffusion de la documentation écrite, photographique, numérique et audiovisuelle en matière de forêts et de faune ; - Collecte, centralisation et conservation des documents et archives du Ministère ; - Mise en place d'une synergie avec les archives nationales ; - promotion de la lecture et de la recherche documentaire en matière de forêts et de faune. 							
Perspectives 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le fonctionnement du système d'archivage des sites pilotes ; - Poursuivre le renforcement de capacités du personnel en gestion des documents administratifs, des techniques de pré-archivages et d'archivages numériques. <li style="padding-left: 20px;">- Numériser des archives du MINFOF. 							

Action 12 PARTENARIATS ET SUIVI DES PROGRAMMES

OBJECTIF	Développer, diversifier les partenariats et les mécanismes de suivi-évaluation							
Indicateur	Intitulé:		Volume de financements mobilisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 103,5%	
	Unité de mesure		Mds					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		49.349998474121094					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		31.75					
Réalisation exercice (Résultat technique):		32.86 milliards de financements mobilisés						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	113 500 000	113 500 000	52 086 435	52 086 435	52 086 435	52 086 435	103,5 %	103,5 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> -le développement et le renforcement des mécanismes de suivi-évaluation de la stratégie sous sectorielle ; -la renégociation des financements avec les partenaires techniques et financiers dans le cadre de l'arrimage au principe du budget programme. -le suivi de la coopération technique et financière dans la sous-région au plan bilatéral et multilatéral 							

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<p>- RESSOURCES INTERNES MOBILISEES (RI)</p> <p><u>1.1-Ressources Internes Ordinaires (RIO)</u> AE : 21 653 831 000 FCFA CP : 18 591 250 000 FCFA Détaillés comme suit :</p> <p><u>1.1.1-Budget de Fonctionnement (BF)</u> AE : 12 233 000 000 FCFA CP : 12 233 000 000 FCFA</p> <p><u>1.1.2-Budget d'Investissement Public (BIP)</u> AE : 9 420 831 000 FCFA CP : 6 358 250 000 FCFA</p> <p>Des fonds de contrepartie du BIP d'un montant de 64 000 000 FCFA mobilisés au profit de : -Projet de Gestion Durable des Forêts par les Communes du Cameroun = 10 000 000 FCFA ; -Programme PSMNR SW = 20 000 000 FCFA ; -Projet NGOYLA MINTOM = 19 000 000 FCFA ; -Projet Fonds Commun PSFE II = 15 000 000 FCFA.</p> <p><u>1.2-Ressources Internes Spéciales (RIS)</u></p> <p><u>1.2.1-Fonds Spécial Développement Forestier</u> CP : 2 351 158 709 FCFA</p> <p><u>1.2.2-Fonds Spécial Protection de la Faune</u> CP : 321 845 684 FCFA</p> <p><u>2-RESSOURCES EXTERNES MOBILISEES (RE)</u></p> <p><u>2.1-Fonds Commun PSFE 1</u> AE : 4 942 522 352 FCFA CP : 5 795 274 076 FCFA</p> <p><u>2.2- Contrat désendettement développement (Projet/C2D)</u> CP : 2 876 746 000 FCFA</p> <p><u>2.3-Projets à financement conjoint :</u> . -Projet de Gestion Durable des Forêts par les Communes du Cameroun (GEF/FAO) = 10 millions de dollars (valeurs cumulée) ; -Programme PSMNR SW = 2 184 679 413 FCFA -Projet NGOYLA MINTOM = 301 882 171 FCFA -Projet Fonds Commun/PSFE 2 =15 406 497 FCFA</p> <p><u>RE + RI = 11 221 236 433 + 21 653 831 000</u> <u>= 32 875 067 433 FCFA</u></p>
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le suivi des engagements nationaux et internationaux ; - la négociation des accords, des conventions, des MoU et des protocoles d'entente ; - la participation aux rencontres nationales, sous régionales et internationales ; - l'amélioration du pilotage, du suivi et de l'évaluation de l'exécution des programmes de coopération.
<p>Perspectives 2019</p>	<p>Elaboration des Mémoires d'entente (MoU) et des conventions de financement ; Mise en place des plateformes de collaboration avec les partenaires pour une mobilisation accrue des ressources financières.</p>

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 961

AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE
FORESTIERE

Responsable du programme

MFOU'OU MFOU'OU BRUNO
Directeur des Forêts

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Gérer durablement les forêts	
Indicateur	Intitulé:	Recettes fiscales et parafiscales générées par la gestion durable des forêts
	Unité de mesure	Mln
	Valeur de référence:	23018.0
	Année de référence:	2016
	Valeur Cible	25000.0
	Année cible:	2018
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 8 300 699 463	CP 8 176 147 463
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MFOU'OU MFOU'OU BRUNO, Directeur des Forêts	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Ce Programme, intitulé "Aménagement et renouvellement de la ressource forestière" est le principal point d'ancrage de la gestion des forêts camerounaises. Il ambitionne de sécuriser et de valoriser les forêts à travers une gestion durable de celles-ci.

Il compte quatre (04) actions dont la mise en œuvre vise pour l'essentiel, l'aménagement et le renouvellement des ressources forestières, ainsi que l'accroissement des recettes issues de leur exploitation pour le triennat afin de passer de 18 milliards de FCFA à plus de 24 milliards de FCFA.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

Le taux de réalisation du Programme 961 obtenu au 31 décembre 2018 est de **75 %**. Sur les quatre (04) actions programmées, quatre (04) résultats étaient attendus et les scores obtenus se présentent de la manière suivante :

- Trois (03) indicateurs ont dépassé leur objectif à plus 100 % ;
- Un (01) indicateur n'a eu aucun résultat.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU		
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	75%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 4 756 216 954	CP 4 631 664 954
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 3 544 482 509	Ecart CP 3 544 482 509
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE	CP
TAUX DE CONSOMMATION		

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Les performances détaillées du programme 961 sont affichées ci dessous:

Action 01 AMÉNAGEMENT DES FORÊTS

OBJECTIF	Gérer durablement les forêts							
Indicateur	Intitulé:		Superficie sous aménagement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100,2%	
	Unité de mesure		ha					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		5898756.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		6225540.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		6263838					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	4 111 647 463	4 111 647 463	3 959 169 958	3 959 169 958	2 969 379 892	2 969 379 892	78,44 %	78,44 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Le processus de classement des UFA est achevé et il est question à présent de s'assurer que les plans d'aménagement élaborés sont mis en œuvre							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extrants)	Le plan d'aménagement de l'UFA 10 066 d'une superficie de 56 298 ha a été approuvé en 2018, dépassant de loin la prévision initiale de 18 480 ha							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<p>- Les plans d'aménagement approuvés ont été immédiatement mis en œuvre par les concessionnaires forestiers ;</p> <p>- La superficie ciblée était celle qui restait à mettre sous aménagement pour atteindre la cible triennale. Cependant, le plan d'aménagement a été élaboré et approuvé pour une UFA de superficie largement supérieure à la cible ;</p> <p>Les ressources financières mobilisées au Fonds Spécial de Développement Forestier (FSDF) ont permis d'organiser deux (02) sessions du Comité interministériel d'Approbation des Plans d'Aménagement;</p>							
Perspectives 2019	Poursuivre le suivi de l'élaboration, de l'approbation et de la mise en œuvre des plans d'aménagement							

Action 04 APPROVISIONNEMENT LÉGAL DES MARCHÉS

OBJECTIF	Stabiliser la production du bois légal							
Indicateur	Intitulé:		Volume de bois légal mis sur le marché				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100,85	
	Unité de mesure		m3					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		2393178.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		2500000.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		2521373					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	3 610 052 000	3 485 500 000	225 651 996	101 099 996	58 999 997	58 999 997	26,15 %	26,15 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'approvisionnement légal des marchés est mis en oeuvre à travers l'octroi des titres et des documents d'exploitation. Toutefois, malgré les quotas de bois élevés accordés, l'exploitation forestière reste sélective et dépend fortement des commandes des acheteurs de bois faites aux opérateurs économiques.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Attribution de 78 Permis Annuel d'Opération des Unités Forestières d'aménagement ; - Attribution de 29 Permis Annuels d'Opération des forêts communales - Attribution de 111 Certificats de Ventes de coupe - Compilation des statistiques de production de tous les titres en activité - Mise sur le marché d'un volume légal de bois de 2 521 373 m³ <p>L'enveloppe globale des taxes issues de l'exploitation forestière s'élève à 58 750 654 430 FCFA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redevance Forestière Annuelle : 17 940 275 534 FCFA - Taxe d'abattage : 6 359 384 819 FCFA - Autres taxes : 134 393 683 FCFA - Droits de sortie : 34 316 600 394 F.CFA 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Pour pallier le retard dans l'édition des documents sécurisés d'exploitation par l'Imprimerie Nationale, la haute hiérarchie a bien voulu autoriser qu'un marché soit passé avec la SOPECAM pour la production d'une partie des documents sécurisés. Les faits suivants ont marqué les résultats de l'action. Il s'agit de</p> <ul style="list-style-type: none"> • La compilation en temps réel des données de production contenues dans les DF10 provenant des services déconcentrés • Des perturbations climatiques qui ne facilitent pas l'exploitation forestière; • L'exploitation forestière est sélective et dépend fortement des commandes faites aux opérateurs économiques. Plusieurs essences autorisées ne sont pas exploitées. <p>Les ressources du Fonds Spécial de Développement Forestier (FSDF) ont contribué à l'édition des documents sécurisés d'exploitation (DF10, Lettres de voitures pour le transport des bois d'œuvre et des bois débités), à l'émission des permis annuel d'opération (PAO) Certificat de Vente de Coupe (CVC), des Certificats Annuel d'Exploitation (CAE).</p>							
Perspectives 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'édition des documents sécurisés; - Poursuivre l'attribution des titres d'exploitation forestière (UFA, Forêts Communales, forêts communautaires, Ventes de coupe...); - Poursuivre la collecte et la compilation des statistiques forestières. 							

Action 05 GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES FORESTIÈRES

OBJECTIF	Appuyer les communes et les communautés dans la gestion forestière							
Indicateur	Intitulé:	Superficie des forêts exploitées en gestion participative et pourcentage des recettes de l'activité forestière, destinées aux communes et communautés investies dans les projets de développement					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 109,26 %	
	Unité de mesure	ha						
	Année de référence:	2016						
	Valeur de référence:	55946.4609375						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	59000.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	64466						
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage des recettes de l'activité forestière, destinées aux communes et communautés investies dans les projets de développement					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2016						
	Valeur de référence:	20.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	30.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	11 000 000	11 000 000	7 545 000	7 545 000	7 144 997	7 144 997	94,7 %	94,7 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>- Les Communes et les Communautés ont été impliquées dans la gestion durable des forêts.</p> <p>La quote-part des recettes forestières rétrocédées aux Communes, qui a été investie dans les projets de développement n'a pu être évaluée car le principe d'unicité de caisse ne permet pas à priori de déterminer le pourcentage des recettes issues de l'activité forestière, destinées aux communes et communautés.</p>							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Délivrance des Permis Annuels d'opération (PAO) pour l'exploitation de 29 forêts communales - Délivrance des certificats annuels d'exploitation (CAE) pour l'exploitation de 144 forêts communautaires 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Les Communes et les communautés ont mené les activités d'exploitation dans les forêts communales et les forêts communautaires; - Certaines forêts communales à l'exemple de Messondo et Nanga Eboko qui étaient en arrêt d'activité pour des problèmes en justice ont repris leurs activités en 2018 - Les ressources du Fonds Spécial de Développement Forestier ont financé l'édition des documents sécurisés et les missions de suivi-évaluation sur le terrain. 							
Perspectives 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des opérations de classement des forêts communales et d'attribution des forêts communautaires ; - Poursuite des actions visant la traçabilité des recettes forestières rétrocédées aux Communes. 							

Action 07 REBOISEMENT ET RÉGÉNÉRATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES

OBJECTIF	Augmenter les surfaces de plantations forestières							
Indicateur	Intitulé:	Superficie cumulée reboisée grâce aux appuis financiers accordés aux acteurs de reboisement et à l'ANAFOR					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0	
	Unité de mesure	ha						
	Année de référence:	2016						
	Valeur de référence:	27148.5						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	31148.5						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	0ha						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	568 000 000	568 000 000	563 850 000	563 850 000	523 850 000	523 850 000	92,91 %	92,91 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Mode de gestion des subventions pour le reboisement consiste en la délégation des crédits aux Délégués Régionaux du Ministère des Forêts et de la Faune.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Octroi des subventions aux acteurs de reboisement Accompagnement des acteurs de reboisement dans la mise en oeuvre des activités sur le terrain.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	les subventions octroyées aux acteurs de reboisement en 2017 sont parvenus aux bénéficiaires en fin 2018. Une évaluation des reboisements en 2017 n'a pas été réalisée en 2018.							
Perspectives 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la subvention des activités de reboisement ; - Poursuite des missions de suivi et de contrôle des activités de plantation ; - Réflexion pour le repositionnement de l'Etat dans la conduite des grands projets de reboisement. 							

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 962

SÉCURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES
FAUNIQUES ET DES AIRES PROTÉGÉES

Responsable du programme

LEKEALEM JOSEPH
Directeur de la Faune

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Gérer durablement et valoriser la faune et les aires protégées.	
Indicateur	Intitulé:	Contribution aux recettes fiscales sous sectorielles
	Unité de mesure	Mln
	Valeur de référence:	641.27001953125
	Année de référence:	2016
	Valeur Cible	1200.0
	Année cible:	2018
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 6 168 190 550	CP 6 168 190 550
RESPONSABLE DU PROGRAMME	LEKEALEM JOSEPH, Directeur de la Faune	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 962 est l'émanation de la politique de développement à long terme du gouvernement contenue dans la vision de l'émergence à l'horizon 2035. Aussi, la mise en place dudit programme s'est justifiée d'une part, par le souci d'accroître les superficies de conservation des ressources naturelles et la diversité éco systémique, et d'autre part, par la conservation de celles-ci et leur valorisation pour en faire des pourvoyeurs de richesses et d'emplois.

De façon opérationnelle le programme 962 a pour objectif de contribuer à l'augmentation des recettes fiscales et para fiscales du sous-secteur à travers la gestion durable et la valorisation de la faune et des aires protégées.

le programme 962 a envisagé l'élargissement de son assiette fiscale à travers la création de nouvelles zones de chasse, l'élaboration des plans de gestion de ces zones de chasse, la signature d'un mémorandum d'entente avec le Ministère du Tourisme et des Loisirs, dans la perspective de révision de la loi de finances en rapport aux différentes taxes liées à l'exploitation de la faune qui sont moins élevées à l'instar des autres pays africains, et la mise en place d'un mécanisme de financement durable de la faune et des aires protégées.

La poursuite de la mise en place du processus allant vers l'implication des collectivités territoriales décentralisées et les communautés riveraines dans la gestion des ressources fauniques et des aires protégées et le souci d'accroître la contribution des recettes fiscales et parafiscales du sous-secteur ont également constitué le leitmotiv du programme.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

Le taux de réalisation du Programme 962 obtenu au 31 décembre 2018 est de **68,80 %**. Sur les cinq (5) actions du programme, cinq (5) résultats étaient attendus et les scores obtenus se présentent de la manière suivante :

- Deux (2) indicateurs (superficie d'Aires Protégées sous aménagement et montant de financement mobilisés) ont atteints et dépassés leurs objectifs à 100 % ;
- Trois (3) indicateurs n'ont pas atteint leurs objectifs au 31 décembre 2018, Il s'agit :
 - du nombre de touristes chasseurs dans les zones de chasse: 57 %;
 - des recettes générées par le sous-secteur faune: 58,30 %;
 - Nombre de visiteurs dans les Aires Protégées : 28,74 % .

L'objectif étant de gérer durablement et de valoriser la faune et les aires protégées, le programme est décliné en 05 actions ci-après :

- Action 01 : Aménagement des zones de chasse ;
- Action 02 : Valorisation des ressources fauniques ;
- Action 03 : Sécurisation et Aménagement des Aires protégées ;
- Action 04 : Valorisation et Promotion des Aires Protégées ;
- Action 05 : Développement institutionnel et financement durable de la faune et des Aires Protégées.

Action 1 : L'action aménagement des zones de chasse qui a pour objectif de gérer et exploiter durablement les zones de chasse, s'est poursuivie par la délivrance des permis de chasse et le marketing de ces zones de chasse. De 275 touristes chasseurs en 2017, l'action a projeté 500 touristes chasseurs en 2018 pour une réalisation de 285 touristes chasseurs, soit un taux de réalisation de 57 %.

Action 2 : L'action valorisation des ressources fauniques concerne les activités liées à l'amélioration des recettes fauniques. Cette action est majoritairement financée par le Fonds Spécial de Protection de la Faune. Les résultats atteints en 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 étaient respectivement d'un (1) milliard FCFA, 990 325 275 FCFA, 921 041 287 FCFA, 696 361 449 FCFA et 641 272 525 FCFA et 646 321 220 FCFA de recettes. En 2018, la prévision d'atteinte de l'objectif était de 1,2 milliard FCFA, pour un résultat de 699 990 759 FCFA, soit un taux de réalisation technique de 58,33%. La contreperformance s'explique par :

- Insécurité dans la partie septentrionale du pays;
- La transhumance ;
- Les Conflits sur l'utilisation de l'espace rural ;
- L'exploration minière des zones de chasse ;
- La non révision des différentes taxes d'exploitation de la faune dans la loi des finances.

Action 3 : L'action sécurisation et aménagement des aires protégées est l'action autour de laquelle est concentré l'essentiel des investissements du programme 962. En 2018, les investissements inscrits en 2017 pour la mise en œuvre du Plan d'Action d'Urgence pour la Sécurisation des Aires Protégées et des plans d'aménagement se sont poursuivis. Il s'est agi de la réhabilitation du centre d'accueil du Parc National de Waza et de la poursuite des travaux

de viabilisation de la base vie du PN de la Vallée du Mbéré. Le programme voulait procéder à l'acquisition de deux (02) véhicules pick-up tout terrain pour la surveillance dans les Aires Protégées, mais le marché relatif à l'acquisition desdits véhicules n'a pas été exécuté ; ce qui a ramené le taux de consommation du budget d'investissement à 34,17%. Le pourcentage de consommation du budget de cette action est de 90,60 %.

La valeur de l'indicateur de référence de la superficie d'aires protégées sous aménagement était de 5 120 061 ha en 2016, une projection de 5 276 733 ha a été programmée en 2017 pour un résultat de 5 901 967 ha de superficie sous aménagement des aires protégées. Pour 2018, il a été projeté à 221 912 ha en plus, pour une réalisation de 6 415 856 ha, ce qui représente un taux de réalisation de 131%.

Action 4 : L'action valorisation et promotion des aires protégées concerne les activités de fonctionnement des aires protégées afin de garantir leur fonction.

L'objectif de cette action étant d'améliorer l'attractivité des Aires Protégées, les résultats obtenus lors des années 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 indiquaient le nombre de visiteurs dans les aires protégées de 100 000, 129 592, 128 387, 141 362, 90 994 et 80 292 visiteurs respectivement. Il était projeté d'atteindre en 2018, 160 000 visiteurs pour un résultat de 45 986 visiteurs, soit un taux de réalisation de 28,74%.

Action 5 : L'action développement institutionnel et financement durable des aires protégées implique non seulement les activités de fonctionnement de la Direction de la Faune et des Aires Protégées et ses Sous directions mais aussi, le fonctionnement de l'Ecole de Faune de Garoua.

Pour ce qui est de la performance de cette action, dont le premier pan était d'aboutir à la création de l'Office National des Aires Protégées (ONAP), le dossier est transmis aux Services du Premier Ministre depuis 2013.

En ce qui concerne la mobilisation des fonds pour le financement de l'organe de gestion de la faune et des aires protégées, la valeur de référence était de 5 milliards en 2012, les prévisions étaient de 7,131 milliards en 2013, 9 475 886 422 FCFA en 2014 et en 2015 un montant de 9 755 374 583 FCFA a été mobilisé. En 2017, sur une projection de 10 milliards FCFA, un montant de 10 783 574 000 FCFA a été mobilisé tandis que pour 2018, sur une projection de 11 milliards, 11 122 889 200 FCFA a été mobilisé, soit un pourcentage de 101,11%.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU		
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	58,76%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 4 470 971 750	CP 4 470 971 750
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 1 697 218 800	Ecart CP 1 697 218 800
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2	CP 2
TAUX DE CONSOMMATION	75,71 %	75,71 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES		
PERSPECTIVES 2019		

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Les performances détaillées du programme 962 sont affichées ci dessous:

Action 01 AMÉNAGEMENT DES ZONES DE CHASSE

- Renforcement de la sécurisation des ZIC
- Amélioration du respect des cahiers de charge des amodiataires

La majorité des activités ont été financées par le Fonds Spécial de protection de la Faune.

OBJECTIF	Augmenter le nombre de touristes chasseurs dans les aires protégées							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de touristes chasseurs par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 57%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		420.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		500.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		285 touristes chasseurs						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	16 900 000	16 900 000	13 520 000	13 520 000	13 144 000	13 144 000	97,22 %	97,22 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du respect des cahiers de charge des amodiataires ; - Renforcement de la sécurisation des ZIC ; - Canevas d'élaboration et d'évaluation des plans de gestion disponible 							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des plans de gestion des ZIC et ZICGC : - 285 touristes chasseurs enregistrés, 23 opérations coups de poing réalisées; - Mise en œuvre de la stratégie nationale de Lutte anti braconnage dans les zones de chasses : 10 réunions d'information sur les questions de lutte anti braconnage tenues dans les 10 régions - 06 opérations coup de poing réalisées dans les centres urbains (DOUALA, YAOUNDE, GAROUA, BAMENDA, BUEA, EBOLOWA) - 7 PG des ZIC et ZIGC validés 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la sécurisation des ZIC - Amélioration du respect des cahiers de charge des amodiataires - La majorité des activités ont été financées par le Fonds Spécial de protection de la Faune. 							
Perspectives 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de neuf (09) plans de gestion - Mise en œuvre de six (06) plans de gestion - Elaborer un Zonage de la Région du Nord 							

Action 02 VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQVES

- Inexistence d'une stratégie de valorisation des AP;
- les activités de cette action ont été financées conjointement par le budget de l'Etat et par le Fonds Spécial de protection de la Faune

OBJECTIF	Augmenter la contribution du secteur faune à l'économie National							
Indicateur	Intitulé:		valeur économique de la faune dans l'économie nationale				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 58,33%	
	Unité de mesure		MIn					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		641.27001953125					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		1200.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		699 990 759 générées					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	395 999 000	395 999 000	306 799 200	306 799 200	281 479 240	281 479 240	91,75 %	91,75 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Empiètement des AP - Mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le braconnage - Développement des partenariats pour la gestion des aires protégées 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - collecte des recettes fiscales 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'une stratégie de valorisation des AP; - les activités de cette action ont été financées conjointement par le budget de l'Etat et par le Fonds Spécial de protection de la Faune. 							
Perspectives 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Début de l'élaboration des plans marketing des AP - Entrées gratuites exceptionnelles pour les élèves de la maternelle et du primaire dans les zoos de LIMBE, GAROUA et YAOUNDE 							

Action 03 SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT DES AIRES PROTEGEES

- dix (10) comités régionaux de lutte Anti Braconnage prévus, tenus;
- les activités de cette action ont été financées conjointement par le budget de l'Etat et par le Fonds Spécial de protection de la Faune.

OBJECTIF	Augmenter la superficie des aires protégées sous aménagement							
Indicateur	Intitulé:		superficies d'aire protégées sous aménagement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure		ha					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		5120061.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		5000000.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		6 415 856 ha sous aménagement						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	3 594 166 550	3 594 166 550	2 240 384 320	2 240 384 320	667 099 270	667 099 270	90,6 %	90,6 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Empiètement des AP - Mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le braconnage <ul style="list-style-type: none"> - Développement des partenariats pour la gestion des aires protégées 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - la réhabilitation du centre d'accueil du Parc National de Waza , la poursuite des travaux de viabilisation de la base vie du PN de la Vallée du Mbéré et l'acquisition de deux (02) véhicules pick-up tout terrain pour la surveillance dans les Aires Protégées inscrits dans le Budget d'Investissement Public (79000000 FCFA) n'ont été exécutés qu' à hauteur de 27 000 000 FCFA Equipement des services de conservation des aires protégées (250 armes kalachnikov acquis ; Armes de type Kalachnikov acquis ; <ul style="list-style-type: none"> - Lutte anti braconnage et Protection des Aires Protégées (23 opérations coups de poing réalisées) - 31 436 hommes-jour 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - dix (10) comités régionaux de lutte Anti Braconnage prévus, tenus; - les activités de cette action ont été financées conjointement par le budget de l'Etat et par le Fonds Spécial de protection de la Faune. 							
Perspectives 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Les projets de construction de certaines infrastructures dans le Jardin Zoo-botanique de Mvog Betsi; - l'acquisition des motos tout terrain pour la surveillance dans les Aires Protégées inscrits dans le Budget d'Investissement Public ; - construction de la barrière du parc National de Mozogo Gokoro ; poursuite des travaux de construction de la base vie de Mengamé. 							

Action 04 VALORISATION ET PROMOTION DES AIRES PROTEGEES

Inexistence d'une stratégie de valorisation des AP

OBJECTIF	Améliorer l'attractivité des aires protégées							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de visiteur dans les aires protégées par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 28,74%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		90994.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		160000.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		45 986 visiteurs					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	40 000 000	40 000 000	8 000 000	8 000 000	7 650 000	7 650 000	95,63 %	95,63 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la stratégie de développement de l'écotourisme ; - Développement des partenariats pour la gestion des aires protégées <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du MoU signé entre le MINFOF et le MINTOUL ; 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des entrées dans les aires protégées ; - signature des conventions dans le cadre du développement de l'écotourisme dans le Parc National de Campo Ma'an 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'une stratégie de valorisation des AP 							
Perspectives 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan de développement de l'écotourisme <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la capitalisation des statistiques de cet indicateur dans les aires protégées. 							

Action 05 DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET FINANCEMENT DURABLE DES AIRES PROTÉGÉES										
OBJECTIF	Mettre en place et assurer le fonctionnement de l'office national des AP									
Indicateur	Intitulé:		Volume des financements mobilisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		110,11%	
	Unité de mesure		Mds							
	Année de référence:		2014							
	Valeur de référence:		7.599999904632568							
	Année cible:		2018							
	Valeur Cible		11.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		11 122 889 200 mobilisés							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	2 121 125 000	2 121 125 000	1 902 268 230	1 902 268 230	1 276 791 945	1 276 791 945	67,12 %	67,12 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre du Projet PSMNR a continué de se poursuivre avec le même partenaire technique et financier. D'autres partenaires y ont fortement contribué à mobiliser d'autres financements à savoir Fonds Commun, UICN, WWF, WCS.									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Développement et renforcement de l'organe de gestion de la faune et des Aires Protégées									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Capitalisation des financements de certains partenaires techniques de la conservation : ProPFE (PSMNR), Fonds Commun, UICN, WWF, WCS..., a permis la réalisation du résultat obtenu.									
Perspectives 2019	- Validation de l'étude sur la mise en place d'un mécanisme de financement durable de la faune et des aires protégées Poursuite de la capitalisation des financements des partenaires techniques									

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.4. PROGRAMME 963

VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES LIGNEUSES ET
NON LIGNEUSES

Responsable du programme

DJOGO TOUMOUKSALA

Directeur de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers

2.4.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et non ligneuses	
Indicateur	Intitulé:	Nombre d'emplois directs des filières bois et produits forestiers non ligneux.
	Unité de mesure	nbE
	Valeur de référence:	32500.0
	Année de référence:	2016
	Valeur Cible	35000.0
	Année cible:	2018
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 5 514 129 000	CP 2 576 100 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	DJOGO TOUMOUKSALA, Directeur de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers	

2.4.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Les résultats de l'étude portant sur l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun réalisée par le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) sur la commande du MINFOF ont permis de reconsidérer le nombre d'emplois directs générés par l'exploitation forestière. Ces emplois directs qui ont été estimés à 23 000 en 2012 et atteints 33 900 en 2017 devaient augmenter de 1 100 pour atteindre une valeur de 35 000 emplois en 2018. Cette augmentation visée est fonction de l'augmentation de la valeur ajoutée par l'exportation des produits finis, du rendement- matières en usine, et de la promotion des produits forestiers.

La mise en oeuvre du Programme 963 en 2018 a été marquée par plusieurs faits majeurs notamment:

- la signature des textes réglementant la valorisation des rebuts de bois visant l'amélioration du rendement matières;

- l'élaboration des textes facilitant l'accès à la ressource PFNL permettant ainsi aux nationaux de mener de façon légale l'exploitation des PFNL, d'augmenter les volumes des PFNL exploitées et contribuer à l'amélioration du PIB.

- la validation du Plan National de Promotion du Bambou au Cameroun ce qui a permis de booster le développement de la filière Bambou au Cameroun.

2.4.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

L'état de mise en œuvre de ce programme enregistre de manière globale un taux de réalisation de 80,57%. De manière spécifique, sur les quatre (4) actions programmées, seuls deux résultats sur quatre ont obtenu des scores ayant dépassé la cible fixée.

En effet, la commercialisation de **1 308 793 ,724 m³** de bois des essences de promotion a été facilitée, 111 artisans formés aux métiers bois, **22 682,04** tonnes métriques de bois énergie ont

été mises sur les marchés et la valeur des Produits Forestiers Non Ligneux commercialisés estimée à 4,709 milliards pour 5 025,38 tonnes exportées.

En ce qui concerne le volume de bois débité légal, **459 827,479 m3** de bois débité légal ont été mis sur le marché, soit un taux de réalisation de **91,96%**.

Quant au nombre d'emplois, l'évaluation des unités de transformation du bois, le décompte effectué dans les sociétés d'exploitation forestière et valorisation des PFNL ont permis d'estimer les emplois directs.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU		
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	90	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 5 184 171 916	CP 2 246 142 916
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 329 957 084	Ecart CP 329 957 084
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 5 514 129 000	CP 2 576 100 000
TAUX DE CONSOMMATION	44,64 %	97,07 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES		
PERSPECTIVES 2019		

2.4.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Les performances détaillées du programme 963 sont affichées ci dessous:

Action 01 PROMOTION DES ESSENCES ET COMMERCIALISATION DU BOIS

Un accent a été mis sur l'organisation des réunions de concertation et des missions de collecte d'informations sur les essences de promotion et de commercialisation du bois ;

Le MINFOF a honoré plusieurs sollicitations de participation aux foires nationales et internationales aux fins de promouvoir les essences camerounaises ligneuses et non ligneuses ;

Ces résultats ont été obtenus grâce aux financements conjoints du budget de l'Etat (immeuble COMIFAC), du Fonds commun (organisation du Marché intérieur du Bois) et du Fonds spécial de développement forestier (vulgarisation des fiches techniques, foires).

OBJECTIF	Augmenter le volume de bois transformés et/ou promus commercialisés							
Indicateur	Intitulé:		Volume de bois transformés et promus commercialisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 114,8	
	Unité de mesure		m3					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		869744.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		1140000.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		1308793,724 m3 d'essences transformées et promues commercialisées						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	3 587 429 000	649 400 000	3 421 850 387	483 821 387	560 187 000	426 348 387	16,37 %	88,12 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La promotion des essences et la commercialisation du bois ont été marquées en 2018 par la création du Comité d'actualisation de la liste des essences de promotion et du Comité de suivi des activités de mise en œuvre du projet pilote MIB.							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	Les principales activités liées à la présente action étaient articulées autour de: la construction de l'Immeuble siège COMIFAC , l'organisation du « Marché Intérieur du Bois » (MIB), la participation du MINFOF à quatre (04) foires nationales (FIDD, FOTRAC, SIALY, FEBASI) et une foire internationales (DUBAI WOODSHOW) et la sensibilisation et vulgarisation des fiches techniques des essences de promotion (substitution des essences) dans les Régions du Centre (Nanga-Eboko), Est (Batouri), Littoral (Edéa) et Sud (Ambam) ;							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Ce resultat a été obtenu par la promotion des essences camerounaises ligneuses et non ligneuses suite aux participations aux foires nationales et internationales , par l'organisation du Marché intérieur du Bois et la construction de l'immeuble COMIFAC.							

Perspectives 2019	<p>Il s'agira pour 2019 de poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'actualisation de la liste des essences de promotion ;• la promotion du bois camerounais sur le plan national, régional, sous régional et international;• les activités du projet pilote MIB et développer une stratégie d'approvisionnement du MIB ;• l'étude sur la taxation du bois devant approvisionner le MIB ;• le processus d'acquisition d'un Serveur pour le déploiement de l'application du MIB ;• les tests des différentes procédures d'octroi et de gestion des PEBO et de mise à disposition des rebuts/ bois abandonnés, ainsi que des tiges résiduelles.
-------------------	---

Action 02 ENCOURAGER L'INTENSIFICATION DE LA VALORISATION DU BOIS

- Sensibilisation et encadrement des responsables des UTB sur la nécessité de développer leurs entreprises dans la légalité ;
- Accompagnement à la création de nouvelles unités de transformation du bois par la délivrance des Attestations de Détention de Matériel de Transformation de Bois (ADMTB) et Certificats d'Enregistrement en Qualité de Transformateur de Bois (CEQTB) ;
- Appui du Projet de compétitivité des Filières de Croissance (PCFC) pour adoption de sept (07) sur le séchage de bois débités ;

Ces résultats ont été obtenus grâce aux financements conjoints du budget de l'Etat, du Fonds commun (MIB, normes, formations, guichet unique) et du Fonds spécial de développement forestier (Formations).

OBJECTIF	Améliorer la compétitivité des artisans et industriels de bois en vue d'accroître le rendement matière							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'artisans et industriels renforcés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 66,86	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		1664.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		1800.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		166 artisans formés (soit 1789 cumulés)					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	121 000 000	121 000 000	87 800 000	87 800 000	84 400 000	84 400 000	96,13 %	96,13 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'encouragement de l'intensification de la valorisation du bois est un point de la mise en œuvre de la stratégie de transformation plus poussée du bois au Cameroun qui a concouru à l'animation du Comité Technique 49 chargé de l'élaboration des normes des produits et procédés bois et à la mise en œuvre du Plan d'Industrialisation du Secteur Bois (PISB) ;							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Les principales activités liées à la présente action étaient articulées autour de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude sur la mise en place d'une fiscalité incitative sur les bois destinés au MIB, • Réalisation d'une étude sur la création d'un guichet unique des Entreprises forestières ; • Adoption de sept (07) normes de séchage du bois ; • Formation de 200 artisans en séchage du bois et en fabrication des ouvrages en panneaux de bois massif à lames continues ; • Formation des opérateurs économiques sur le remplissage de documents sécurisés et le rapport d'activité annuel ; • Evaluation technologique des Unités de Transformation de Bois (UTB) par l'Assistance Technique (AT) auprès de la Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers (DPT) ; 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Les résultats obtenus découlent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la sensibilisation et encadrement des responsables des UTB sur la nécessité de développer leurs entreprises dans la légalité ; • l'accompagnement à la création de nouvelles unités de transformation du bois par la délivrance des Attestations de Détention de Matériel de Transformation de Bois (ADMTB) et Certificats d'Enregistrement en Qualité de Transformateur de Bois (CEQTB). 							

Perspectives 2019	<p>afin de mener à bien l'intensification de la valorisation du bois il importe en 2019 de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Equiper en matériels techniques le Centre de Promotion du Bois (CPB) en vue de sa restructuration effective ;- Sensibiliser les acteurs de la filière bois en vue de poursuivre la mise en œuvre du plan d'industrialisation du secteur bois ;- Poursuivre le renforcement des capacités techniques et matérielles des industriels et des artisans du bois- Poursuivre le recensement des PME et TPE de transformation de bois ;- Identifier les projets de normes sur la transformation du bois et produits bois .
-------------------	--

Action 05 DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES BOIS ÉNERGIE

- Acquis du Projet bois énergie surtout dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord;
- Accroissement de la production du charbon à partir des rebuts de scierie et de ceux disposant du permis spécial du charbon vert ;

Ces résultats ont été obtenus grâce aux financements conjoints du budget de l'Etat (projet pilote bois énergie), du Fonds commun (projet pilote bois-énergie, déploiement de l'application de collecte et compilation des statistiques), du Fonds spécial de développement forestier (organisation des acteurs de la filière bois-énergie, production et commercialisation du bois énergie légal) et l'accompagnement de la GIZ (guide d'information et de sensibilisation et carbonisation des rebuts de scierie).

OBJECTIF	Accroître l'offre de bois énergie légal sur le marché							
Indicateur	Intitulé:		Quantité de bois énergie mis sur le marché par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 119,37	
	Unité de mesure		TM					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		17631.419921875					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		19000.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		22682,04 tonnes métriques					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	72 800 000	72 800 000	58 240 000	58 240 000	55 628 000	55 628 000	95,52 %	95,52 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Le développement des filières Bois Energie a été marqué par la structuration des acteurs des filières Bois Energie et l'adoption de la stratégie de développement de la chaîne de valeur charbon à partir des rebuts des scieries dans les localités riveraines des UTB.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>La présente action a été principalement été marquée par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réglementation de la carbonisation des rebuts autour des UTB ; - la sensibilisation des détenteurs d'UTB et populations sur la valorisation des rebuts de scierie en charbon de bois ; - le déploiement d'une application de collecte et compilation des statistiques sur le bois énergie et les PFNL. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les résultats obtenus découlent des acquis du Projet bois énergie surtout dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord; ainsi que l'accroissement de la production du charbon à partir des rebuts de scierie et de ceux disposant du permis spécial du charbon vert ;							
Perspectives 2019	<p>Pour 2019 il s'agira de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la Collecte des données statistiques relatives au bois énergie dans toutes les Régions et Départements ; - Suivre et renforcer l'organisation des acteurs des filières bois-énergie ; - Professionnaliser les acteurs des filières bois énergie. 							

Action 06 DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)

- Positionnement sur les marchés de nouveaux PFNL comme émergents (par exemple *Ebai, Allanblackia, Ondzing*);
- Amélioration de la qualité du suivi des statistiques sur les PFNL;

Ces résultats ont été obtenus grâce aux financements conjoints du budget de l'Etat (élaboration du programme national de développement de la filière du bambou, tenue du Comité consultatif), du Fonds commun (formation des Chefs de poste et des Chefs section sur l'utilisation du logiciel et le remplissage de la fiche de collecte des données), du Fonds spécial de développement forestier (organisation des acteurs de la filière des Produits forestiers Non Ligneux, déploiement de l'application informatique de collecte des données PFNL).

OBJECTIF	Accroître l'offre et la valeur des PFNL							
Indicateur	Intitulé:		Valeur annuelle à l'export des PFNL commercialisées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 55,41	
	Unité de mesure		Mds					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		6.888999938964844					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		8.5					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		4,7095 milliards pour 5 025,387 tonnes de PFNL exportés					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 732 900 000	1 732 900 000	1 616 281 529	1 616 281 529	1 613 955 529	1 613 955 529	99,86 %	99,86 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Le développement des filières des PFNL a permis la mise en œuvre du PND –PFNL et du mémorandum d'entente Cameroun- INBAR sur le Bambou et le Rotin.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Les principales activités liées à cette action étaient articulées autour de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La révision du Plan National de Développement des Produits Forestiers Non Ligneux (PND) ; - Elaboration d'un projet de décision portant classification et fixant la liste des produits forestiers non ligneux ; - Elaboration d'un projet d'arrêté portant modalité d'exploitation des PFNL avec une proposition de décision sur la catégorisation des PFNL ; - Elaboration d'un Plan de promotion du bambou ; 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les résultats obtenus sont liés à l'amélioration de la qualité du suivi des statistiques sur les PFNL et à la professionnalisation des filières PFNL.							
Perspectives 2019	<p>Il sera question en 2019 de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la collecte des données statistiques des PFNL dans toutes les Régions et Départements ; - Professionnaliser les acteurs des filières PFNL ; - Vulgariser le manuel de cogestion de la ressource PFNL ; - Suivre les initiatives de développement du Bambou. 							

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

Le bilan de mise en œuvre des programmes du Ministère des Forêts et de la Faune en 2018, a permis d'opérer un rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique, mais également d'entrevoir des perspectives à court et à moyen terme, eu égard aux leçons apprises. De manière générale, la mise œuvre du Budget Programme aura également permis au Ministère des Forêts et de la Faune, de corriger les manquements observés au cours des exercices antérieurs.

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

En vue d'atteindre les objectifs assignés par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), le Ministère des Forêts et de la Faune s'est fixé comme objectif « d'assurer la conservation, la gestion et l'exploitation durables des écosystèmes forestiers en vue de répondre aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures ».

Pour atteindre cet objectif, les priorités du Sous-secteur ont été axées sur :

- l'aménagement et la valorisation durables des concessions forestières, des produits de la filière bois et des produits forestiers non ligneux ;
- la promotion d'un système de gestion participative au bénéfice des communautés rurales;
- la gestion durable du réseau d'aires protégées et des sites critiques représentatifs de la biodiversité camerounaise en vue d'une meilleure contribution à l'économie locale et nationale.

3.2. LEÇONS APPRISSES

Afin de tendre vers plus de performance, à travers la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur forêt et faune et du budget programme, le Ministère des Forêts et de la Faune envisage en 2019:

- d'assurer la pleine gestion stratégique du sous-secteur ;
- de renforcer la coopération, le partenariat et le suivi des programmes ;
- d'améliorer la Gestion des Ressources Humaines ;
- de renforcer la fonction financière et améliorer la gestion des ressources matérielles, humaines et documentaires ;
- de lutter contre la corruption et les mauvaises pratiques ;
- de rechercher les financements extérieurs ;
- d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs ;
- de promouvoir la bonne gouvernance dans le sous-secteur.

3.3. PERSPECTIVES 2019

Les activités majeures pour lesquelles les financements vont être sollicités pour l'exercice 2019 se résument ainsi:

Programme 960

- Intégration de l'approche genre dans la gestion durable du sous-secteur ;
- Suivi des projets d'investissement ;
- Promotion de la sécurité sociale avec la création d'une mutuelle pour le personnel du MINFOF ;
- Mise en œuvre du plan de formation triennal et prioritaire ;
- Traduction et promotion du bilinguisme;
- Suivi des engagements internationaux ;
- Organisation et participation aux rencontres sous régionales et internationales ;

Programme 961

- poursuite de la construction de l'immeuble siège du MINFOF ;
- déploiement du SIGIF 2 ;
- appui au reboisement dans certaines Communes du territoire national.

Programme 962

L'objectif du programme étant de Contribuer à l'augmentation des recettes fiscales et parafiscales du sous-secteur au PIB à travers la gestion durable et la valorisation de la faune et des aires protégées, il sera question en 2019 de renverser la tendance de la baisse des recettes. A cet effet, et au regard des maux qui continuent à mettre en mal le secteur faune notamment la recrudescence du grand braconnage transfrontalier, les empiètements divers (orpaillages clandestin, pâturage, transhumance, coupe illégale du bois, agriculture, pêche...) et la persistance de l'insécurité dans la Région de l'Extrême-Nord, le Programme se propose de mener outre les activités de routines, différentes actions à savoir :

- poursuivre la mise en œuvre des Memoranda d'Entente signés avec le Ministère du Tourisme et des Loisirs, et certains partenaires techniques et financiers en vue de promouvoir l'écodéveloppement dans les Aires Protégées;
- mettre en œuvre la nouvelle plateforme de collaboration avec le Ministère de la Défense ;
- suivre le dossier de matérialisation et d'immatriculation des Aires Protégées en liaison avec le MINDCAF;
- poursuivre la réflexion sur le partenariat public-privée pour le développement de l'écotourisme dans les Aires Protégées ;
- acquérir les armes et munitions ainsi que la construction des râteliers et l'achat des chaînes et des cadenas pour la lutte anti braconnage;
- poursuivre le processus de mise en place et développement création des jardins zoologiques dans les Régions de l'Adamaoua, du Sud, du Nord-Ouest et l'Est ;

Programme 963

En 2019, le Programme 963, poursuivra l'aboutissement de plusieurs activités entreprises depuis 2015 et la capitalisation de certains résultats obtenus jusque-là. La mise en œuvre de ces activités devra permettre de passer de 32 500 emplois directs en 2016 à 35 000 d'ici 2019. Il s'agira de mettre un accent sur les orientations suivantes :

- l'élargissement de la gamme des essences prélevées dans nos forêts, couplé à la transformation plus poussée à l'effet de rendre le matériau bois disponible et comme soutien à l'habitat local (MIB)
- l'amélioration de l'approvisionnement du MIB en bois légal par la mise en œuvre des résultats du projet pilote MIB dans deux régions (Est et Sud) ;
- la cartographie et suivi des unités de transformation du bois ;
- Rendre compétitifs les produits fabriqués à partir du bois camerounais;
- Uniformisation des produits issus de la transformation du bois;
- La production d'un catalogue des Unités de Transformation de Bois (UTB) dans la perspective de la promotion des produits bois dans les commandes publiques;
- Poursuivre le déploiement de l'application informatique relative au système de collecte et d'analyse des données PFNL ;
- Réduction du nombre d'acteurs informels ;
- Augmentation du volume de charbon mis sur le marché ;
- Valorisation de la filière Bambou.

En matière de gouvernance, les actions ci-après seront menées :

- l'attribution des titres par une commission interministérielle dans laquelle siège un Observateur Indépendant recruté sur appel d'offres;
- l'implémentation de la stratégie de lutte contre la corruption par l'approche des initiatives à résultats rapides supervisées par la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC) ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale de contrôle forestier et faunique qui permet d'intensifier la lutte contre l'exploitation illégale et conduit à une amélioration d'année en année des recettes recouvrées pour le compte du Trésor Public ;
- la suspension des autorisations d'enlèvement de bois (AEB) et autorisation de récupération de bois (ARB) qui constituaient de véritables sources de blanchiment de bois illégalement récoltés ;
- l'adhésion au processus FLEGT permet d'aller plus loin dans les efforts d'assainissement du secteur forestier notamment en ce qui concerne la légalité du bois exporté sur le marché Européen ;
- dans le cadre de la promotion de la transparence, un site Web APV Cameroun a été développé pour un échange permanent d'informations avec le public ;
- le développement du système intégré de gestion de l'information forestière (SIGIF) de seconde génération permettra de mieux assurer la transparence dans l'exploitation forestière ;
- les dettes exigibles du MINFOF seront, en fonction des disponibilités budgétaires, prises en compte chaque exercice au titre des dépenses non ordonnancées.